ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 38861

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur l'image des petites et moyennes entreprises (PME) auprès des Français. Selon une enquête Ipsos-CGPME réalisée en avril 2004, 73 % des personnes interrogées déclarent avoir une bonne image des PME de moins de 250 salariés. Selon cette même étude, les patrons de PME jouissent également d'une bonne image, avec 75 % de réponses positives. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend relayer les résultats de cette enquête dans le cadre d'une grande campagne d'information sur les PME.

Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête d'opinion effectuée pour l'organisation patronale syndicale de la Confédération générale des PME (CGPME) sont satisfaisants. Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) diligente également ce type d'enquêtes depuis plusieurs années, ce qui permet de noter une évolution positive de l'image des très petites entreprises (TPE) artisanales. S'il convient de se réjouir de la bonne image des TPE/PME auprès des Français, pour autant, d'autres enquêtes sur l'état d'esprit des jeunes montrent les limites de cette opinion. En tout état de cause, une campagne d'information nationale ne saurait être lancée pour relayer une enquête d'opinion à portée limitée. D'autant plus que des campagnes de promotion nationale des TPE artisanales sont déjà conduites en permanence par le FNPCA depuis cinq ans. Par ailleurs, une campagne d'information nationale est préparée pour améliorer l'image du commerce de proximité dont le rôle d'animation sociale doit être souligné, et des actions de communication sont envisagées à plus long terme pour accentuer l'information sur la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique et sur les simplifications administratives en faveur des entreprises. Enfin, dans le cadre d'un projet de loi pour favoriser le développement et la transmission des entreprises, des campagnes d'information nationales seront organisées pour faire connaître toutes les mesures prises en faveur de l'entreprise et de l'entrepreneur.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38861
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3429
Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6343